

**Bureau du 7 février 2005**

**Décision n° B-2005-2941**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Station d'épuration - Construction d'un garage pour les véhicules d'exploitation - Autorisation de dépôt du permis de construire**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les travaux, objet du permis de construire, concernent la réalisation d'un garage attenant au bâtiment de traitement, permettant de faire stationner quatre véhicules utilitaires affectés à l'exploitation des stations d'épuration et de relèvement de l'ensemble du secteur. Ces véhicules stationnent actuellement à l'extérieur des locaux de la station d'épuration et ont été l'objet de dégradations. Leur stationnement en garage fermé permettrait en outre, d'éviter les opérations préventives de chargement/déchargement de matériels à chaque début ou fin de poste de travail, ce qui permettrait une meilleure gestion du temps de travail.

Ces travaux ont été prévus dans le cadre des actions à mener dans le domaine de l'assainissement, inscrites au programme de travaux bâtiments, autorisation de programme 0120, par délibération n° 2004-2381 en date du 13 décembre 2004.

La surface hors œuvre nette du bâtiment projeté est de 112 mètres carrés, la hauteur totale est de quatre mètres et il sera édifié sur les parcelles cadastrées AL 123-132-133 et situées à Fontaines sur Saône. Le dossier d'établissement du permis de construire en terme d'intégration paysagère a été confié à monsieur Jean-Jacques Hollard, architecte, à la suite d'une consultation à procédure simplifiée.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le dépôt de permis de construire et la signature de celui-ci par madame la vice-présidente déléguée à l'eau et assainissement, conformément à la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise :**

a) - la Communauté urbaine à déposer le permis de construire un garage sur le site de la station d'épuration à Fontaines sur Saône,

b) - monsieur le président à signer tout acte administratif relatif à cette démarche.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,